

LA « RAGE EXCLUATOIRE »

Dès son entrée en fonction il y a deux ans, le gouvernement Michel a mis en application des mesures réduisant fortement l'accès, la durée et le montant des allocations de chômage. Ces mesures touchent toutes les catégories de sans-emploi.

En réalité, on assiste depuis quelques années à une offensive généralisée des gouvernements successifs pour restreindre le droit au chômage. Le gouvernement Michel parachève le travail de sape en appliquant une politique néolibérale pur jus : détricoter notre système de sécurité sociale. Pour des raisons prétendument budgétaires.... mais aussi purement idéologiques.



Un des premiers tours de vis annoncé par le gouvernement Michel a été de généraliser le relevé des compteurs d'énergie de chômeurs suspects de se livrer à une fraude à la domiciliation pour éviter le fameux statut de cohabitant. Un contrôle intrusif qui avait déjà été décidé par le gouvernement Di Rupo sur base de divers indices, mais qui dorénavant se fera de manière bien plus systématique, y compris via l'espionnage de leur consommation énergétique.

Présumés fraudeurs

Plus fondamentalement, rappelons que l'application de ce statut cohabitant est déjà en soi une dérive scandaleuse à l'oeuvre depuis plus de trente ans, laquelle a consisté à « importer » la même logique que celle qui sous-tend l'aide sociale (conditionnée aux revenus et à la situation familiale) au sein du régime chômage. Or, celui-ci fait pourtant partie intégrante de la Sécurité sociale, qui octroie un revenu de remplacement - une assurance - en cas de perte ou d'absence d'emploi. Et ce, en contrepartie de cotisations versées collectivement par les travailleurs selon un principe de mutualisation.

Aussi, faire intervenir dans le droit aux alloca-

tions de chômage et dans leur montant, des notions telles que la composition et les ressources du ménage, est un glissement tout à fait inadmissible. C'est pourquoi les syndicats s'y sont d'ailleurs farouchement opposés en 1980, lors de l'instauration (par un socialiste flamand) du statut cohabitant dans la réglementation de l'ONem, et en réclament encore et toujours l'abolition - rejoints dans cette exigence par les mouvements féministes, qui revendiquent « l'individuation des droits ».

Travailler gratuitement sous peine de sanction

L'autre mesure « phare » de cette accentuation de la chasse aux chômeurs, façon droite dure, est l'instauration d'un travail gratuit à raison de deux jours et demi par semaine, imposé en contrepartie de leur allocation. Indubitablement, une des mesures les plus violentes prises par le gouvernement Michel. Toutefois, si c'est la première fois qu'un tel seuil est franchi concrètement, à travers un projet de loi en bonne et due forme, ici aussi l'idée était dans l'air depuis un bon bout de temps, et avait même été explicitement évoquée sous le précédent gouvernement Di Rupo.

Aujourd'hui, le gouvernement Michel sort des effets d'annonce pour passer à l'acte, et cette fois en s'en prenant à l'ensemble des chômeurs. Cela, en dépit du fait que la convention n° 29 de l'Organisation Internationale du Travail interdit explicitement « *tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré* ».

Qu'à cela ne tienne : face aux risques d'introduction de recours en batterie sur cette base, notamment de la part des organisations syndicales, le gouvernement Michel a fait preuve d'une créativité étonnante, à travers une parade tenant de la franche entoureloupe. Accrochez-vous, il faut suivre : les chômeurs qui acceptent un tel travail forcé se verront « récompensés » par... un allègement de la dégressivité renforcée des allocations de chômage. Dès lors, les prestations fournies dans ce cadre ne pourraient plus être considérées comme gratuites, puisque le revenu de ces prétendus volontaires s'en trouverait « amélioré » - enfin... moins (vite) dégradé !

Nous sommes donc clairement en présence d'un véritable chantage. Si certains chômeurs acceptent de se muer en travailleurs bénévoles, c'est non parce qu'ils seraient appâtés par un prétendu incitant financier, mais bel et bien sous la menace directe d'une sanction financière, voire d'une exclusion pure et simple du système...

Les études, c'est pour les riches ou les surdoués !

Les jeunes ne sont pas non plus épargnés par les mesures d'austérité. Le gouvernement précédent avait déjà remplacé le régime des ex-« allocations d'attente » par de nouvelles « allocations d'insertion », accordées selon une procédure plus sévère et sélective.

Le coup de grâce est à présent donné par le gouvernement Michel : les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études avant 25 ans (30 ans auparavant) n'ont désormais plus accès au stage d'insertion, et donc ultérieurement à une allocation de chômage. Un écueil supplémentaire pour les jeunes au sortir des études, lesquels ne pourront désormais plus se permettre le moindre raté dans leur parcours scolaire. Epée de Damoclès et course contre la montre qui inciteront sûrement de nombreux étudiants de condition modeste à renoncer à entreprendre des études « trop ambitieuses », et donc plus longues, de peur

de dépasser ce délai d'admission raccourci.

Typiquement, on retrouve ici aussi le biais élitiste et moralisateur qui sous-tend l'ensemble des mesures à l'oeuvre au sein de l'« État Social Actif ». Seuls les plus « méritants » des jeunes gens, ceux qui auront réussi leur cursus en un temps record et s'inscriront avant leurs 25 ans révolus, pourront encore bénéficier de ces allocations spécifiques... Et cela, alors qu'elles avaient initialement été conçues au contraire pour encourager la démocratisation de l'accès aux études ! Selon Yves Martens¹, le gouvernement Michel plante ainsi « *le clou du cercueil de ce régime de chômage sur base des études, réduit à presque rien* ».

Disponible jusque 65 ans

Conforme à l'obsession « activatrice » tous azimuts qui sert de seule boussole sociale à nos gouvernants, l'exigence de disponibilité sur le marché de l'emploi est désormais prolongée de 55 à... 65 ans. Soit l'âge actuel de la pension ! Tout le monde sait en effet que, de leur propre aveu, les patrons se refusent obstinément à engager des travailleurs de plus de 50 ans voire moins, et se débarrassent d'ailleurs de ceux qu'ils emploient dès ce cap franchi. Et cela, en dépit de tous les cadeaux fiscaux et autres avantages censés encourager l'allongement de la carrière. Mais rien n'y fait : malgré cette évidence qui se vérifie quotidiennement, même à la veille de la retraite, c'est encore et toujours aux « surnuméraires » chassés du marché du travail qu'on impose de faire la preuve de leur « bonne foi », via la recherche effrénée d'un travail introuvable. Dans la même logique, les dispenses de disponibilité dont bénéficiaient les travailleurs de plus de 50 ans suivant un programme d'*outplacement*⁴, sont purement et simplement supprimées...

On le voit, à tous les étages, la même volonté disciplinaire est omniprésente, visant à imposer aux victimes de la crise une docilité jamais prise en défaut, et à bannir les « récalcitrants ».

*Denis Desbonnet,
Collectif Solidarité contre l'exclusion*

1. "Chasse aux chômeurs à la mode suédoise", Yves Martens, Ensemble n° 85, décembre 2014.
2. Voir "Ensemble !" n° 79 : "La Chasse aux pauvres redouble d'intensité".
3. Voir "Ensemble !" n° 75 : "Monica De Coninck, nouvelle Sinistre de l'emploi... non convenable".
4. L'*Outplacement* est un programme d'accompagnement individuel qui a pour objectif le retour à l'emploi d'un travailleur de plus de 50 ans licencié

DES MESURES DÉLIBÉRÉMENT "IDÉOLOGIQUES"

En matière d'aide sociale et de chômage, nos gouvernants n'hésitent pas à déployer une énergie démesurée pour faire passer "coûte que coûte" des réformes purement idéologiques. Peu importe si celles-ci ne rapportent rien, voire s'avèrent carrément déficitaires. L'objectif poursuivi n'étant pas économique, mais politique : culpabiliser, stigmatiser et "discipliner" les pauvres.

Maggie De Blok le reconnaissait ouvertement il y a trois ans, lors du lancement d'un vaste programme de lutte contre la fraude sociale : "Les grandes fraudes ne sont pas dans le secteur social, je le sais bien. Et l'implémentation de ce programme demandera aussi des frais considérables, peut-être supérieurs aux économies qu'on en retirera. Mais il est important que chaque euro aille à ceux qui en ont vraiment besoin"².

Monica De Coninck, alors ministre socialiste flamande de l'Emploi, avouait également sans complexe que la fraude aux allocations sociales était statistiquement et budgétairement négligeable, mais que celle-ci devrait être impitoyablement combattue. Car à l'en croire, aussi rares et limités soient-ils, ces abus "saperaient néanmoins le soutien dont la protection sociale jouit au sein de la population"³.

Traduction : les (prétendus) fraudeurs sociaux seraient en fait les fossoyeurs de la Sécu, car ces "faux pauvres" prendraient le pain de la bouche des "vrais". Mais en plus, leur mauvaise image rejaillirait sur l'ensemble des bénéficiaires. Conclusion ? Si, pan par pan, nos gouvernants démolissent la Sécurité sociale... c'est pour mieux la préserver, et donc pour notre bien !

Quoi d'étonnant que cette approche "punitive" soit poursuivie avec encore plus de zèle par un gouvernement clairement voué à la casse sociale...